



AVIS IMPORTANT

DEGATS SECHERESSE

Votre propriété subit des désordres liés vraisemblablement à la longue période de sécheresse.

La commune va entreprendre la démarche de reconnaissance de catastrophe naturelle :

- Faites-vous connaître en Mairie
- Constituez un dossier argumenté avec photographies

Date limite de dépôt des dossiers
1^{er} décembre 2018

Tél Mairie : 01.30.46.07.20

Mail : mairie.prunay-yvelines@wanadoo.fr

Prunay en Yvelines, le 29 octobre 2018
P/o le Maire,
L'Adjoint Délégué,

Lydie-Laure BERTHIER